

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

**Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F14078 relatif à la valorisation des graisses d'épuration par mise à disposition et enlèvement de bennes épaississantes**

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoiz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemeret
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boissel à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

## **Bureau du 13 juillet 2017**

délibération n° 121-17

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F14078 relatif à la valorisation des graisses d'épuration par mise à disposition et enlèvement de bennes épaississantes**

---

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché n° F14078, relatif à la valorisation des graisses d'épuration par mise à disposition et enlèvement de bennes épaississantes, a été confié à Lyonnaise des Eaux (devenue Suez Eau France en octobre 2016), pour une durée d'un an renouvelable deux fois, soit jusqu'au 31 août 2017.

Le montant maximum sur la durée totale du marché est de 400 000 € HT.

Les graisses, recueillies sur le site de l'usine de dépollution (UDEP) de Chambéry sont issues :

- de la filière eau à l'étape de prétraitement épuratoire (dessableur/dégraisseur) de l'usine de dépollution de Chambéry,
- des apports extérieurs. Ces graisses, dépotées par des sociétés privées de vidangeurs, proviennent de stations d'épuration ou d'établissements privés.

Le traitement mis en place sur le site de Chambéry consiste à épaissir et à égoutter les graisses avant de les transporter vers des sites de traitement adaptés.

Afin d'améliorer la filière de traitement et garantir un traitement approprié, il est demandé depuis 2016 :

- d'identifier et de séparer les graisses en fonction de leur origine,
- de les transporter vers la filière de traitement correspondante.

Néanmoins, les sites recensés dans la région se raréfient, leur dimensionnement épuratoire arrive à saturation et la pertinence globale de la filière d'élimination des graisses amène les exploitants de stations à adapter les filières mises en place.

Par conséquent, ces nombreuses interrogations nécessitent d'adapter la stratégie mise en place pour les filières de destination des graisses de l'UDEP de Chambéry (organisationnelle et non matérielle), en maintenant une coordination départementale.

Il apparaît donc judicieux et primordial de reporter le renouvellement du marché de valorisation des graisses et ainsi décaler son échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Un avenant n° 1 est ainsi nécessaire, afin de prolonger le délai initial de quatre mois et augmenter de 48 960 € HT le montant maximum du marché, ce qui représente une augmentation de 12,24 % du montant initial du marché.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € et de leurs avenants,

**Vu** le marché n° F14078,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2017,

**Vu** le code des marchés publics applicables aux marchés lancés avant le 1<sup>er</sup> avril 2016,

***Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** l'avenant n° 1 au marché n° F14078 relatif à la valorisation des graisses d'épuration par mise à disposition et enlèvement de bennes épaississantes,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 121-17

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F14078 relatif à la valorisation des graisses d'épuration par mise à disposition et enlèvement de bennes épaisissantes

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe : Avenant 1 au marché F14078;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19883H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19883H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017